UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

RÉFLEXION DE POLITIQUE PÉNALE SUR LA RESPONSABILITÉ ET LE TRAITEMENT DES ENFANTS SOLDATS, AUTEURS DE CRIMES INTERNATIONAUX À LA LUMIÈRE DE L'EXPÉRIENCE DE LA SIERRA LEONE

MÉMOIRE PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE PARTIELLE

DE LA MAÎTRISE EN DROIT INTERNATIONAL

PAR

EMILE DARIUS

NOVEMBRE 2007

TABLE DES MATIERES

LISTE DES ABRÉVIATIONS .....

RESUME 5

INTRODUCTION : POSITION DU PROBLÈME.....

CHAPITRE I: LES NORMES INTERNATIONALES APPLICABLES AUX ENFANTS SOLDATS.....

Section 1 : Le cadre juridique de la protection : anomalie du phénomène de l'enfant soldat et conséquences des normes de protection sur la responsabilité pénale.....

1.1- Les fondements juridiques internationaux de la protection des enfants.....

1.2- La protection générale et spécifique des enfants participant aux hostilités en droit international.....

1.3- L'âge d'enrôlement et l'âge de la responsabilité ou d'irresponsabilité pénale des enfants soldats.....

Section 2.- Le cadre juridique de la responsabilité pénale des enfants soldats.....

2.1- Fondements juridiques du principe de la responsabilité pénale individuelle en droit international .....

2.2- Les incidences des normes du DIH et du DIDH sur le DPI (question de qualification juridique des enfants soldats) dans tous les cas de traitement de la responsabilité pénale internationale .....

2.3- Les efforts de la communauté internationale en vue de pallier l'incohérence et les difficultés d'application entre les normes internationales et les législations nationales en matière de protection et de traitement de la responsabilité pénale des mineurs .....

CHAPITRE II : L'EXPÉRIENCE DE LA SIERRA LEONE DANS LE TRAITEMENT DE LA RESPONSABILITÉ PÉNALE INTERNATIONALE DES ENFANTS SOLDATS .....

Section 1 : Les enfants soldats : caractéristiques du conflit sierra léonais dans le processus de transition (justice transitionnelle) .....

1.1 Les objectifs de la justice pénale internationale dans la répression des violations graves des droits de l'homme commises par des enfants lors d'une situation de violence généralisée.....

1.2-Les juridictions internationales en matière de traitement des enfants soldats, auteurs de crimes internationaux graves .....

1.3-Les initiatives de l'ONU en Sierra Léone: la création du TSSL et de la Commission de Vérité et de Réconciliation dans le cas des enfants soldats .....

Section 2 : Application ou coexistence de deux formules en Sierra Léone dans le traitement des enfants soldats de 15 à 18 ans.....

2.1-Les enfants soldats et le Tribunal spécial pour la Sierra Leone .....

2.2-Le traitement des enfants soldats devant la Commission de Vérité et de Réconciliation de la Sierra Léone .....

2.3- Les préoccupations et actions de la communauté internationale en matière de désarmement, démobilisation et réinsertion sociale (DDR) : éléments d'une politique internationale relative aux enfants dans les conflits armés.....

CHAPITRE III : PROLÉGOMÈNES D'UNE POLITIQUE PÉNALE COHÉRENTE DANS LE TRAITEMENT DE LA RESPONSABILITÉ PÉNALE DES ENFANTS SOLDATS DE 15 À 18 ANS .....

Section 1 : Nature, fonctions, détermination et objectifs de la peine.....

1.1- Nature de la peine .....

1.2- Fonctions générales de la peine .....

1.3- Les objectifs de la peine .....

1.4- La sanction pénale et la responsabilité pénale internationale des enfants soldats.....

Section 2 : L'application de la justice restaurative en matière de la responsabilité pénale des enfants soldats dans le cadre du processus de réconciliation nationale ....

2.1- Les caractéristiques de la justice transitionnelle.....

2.2- Finalité et cadre procédural du processus de justice restaurative en période

post-conflictuelle.....

2.3- La justice restaurative sous forme de médiation pénale et la justice des mineurs.....

2.4- L'application de la justice restaurative ou réparatrice dans le cadre du traitement de la responsabilité pénale internationale des enfants soldats

2.5- Les normes internationales en matière de justice réparatrice et de justice des mineurs applicables aux enfants soldats .....

CONCLUSION ET PERSPECTIVES .....

BIBLIOGRAPHIE.....

RESUME

La recherche que nous avons réalisée dans le cadre de ce mémoire porte sur le thème de politique pénale en matière de responsabilité des enfants soldats, auteurs de crimes graves de droit international.

En effet, depuis plusieurs décennies, de nombreux chefs de guerre s'engagent à recruter et à enrôler les enfants comme soldats, et à les faire participer au déroulement des hostilités. Ces derniers sont victimes d'abus et de mauvais traitements de la part des adultes, et sont souvent, sous l'effet de la drogue ou de la contrainte, amenés à commettre des crimes graves de droit international. D'où les raisons pour lesquelles ils sont, dans de nombreux cas, qualifiés de ''victimes et de bourreaux''.

De plus, il est à souligner que nonobstant les nombreuses initiatives de la communauté internationale visant à promouvoir la protection des enfants dans les conflits armés, leur vulnérabilité continue de faire soulever de grandes inquiétudes, notamment en terme d'effectivité et d'efficacité des normes internationales en vigueur.

Notons que la rédaction de ce mémoire est calquée essentiellement sur la documentation écrite. En ce sens, il a été décidé, tout d'abord, d'analyser et de critiquer le cadre juridique de la protection et de la responsabilité pénale des enfants dans les conflits armés, en vue de faire ressortir ses forces et ses faiblesses.

Ensuite, l'accent est mis sur l'état de la justice pénale internationale, particulièrement sur l'expérience de la Sierra Leone en matière de justice transitionnelle tendant non seulement vers la justice, mais aussi vers la réparation, la réinsertion sociale et la réconciliation nationale.

Enfin, nous avons mis en évidence les diverses facettes du discours sur la sanction pénale (nature, fonctions, ses objectifs et ses finalités).

Ainsi, ces axes d'analyse nous ont permis de comprendre que dans la logique d'une justice transitionnelle, les questions concernant la responsabilité pénale des enfants soldats, en particulier ceux âgés de 15 à 18 ans, ne peuvent être résolues uniquement selon les rationalités restitutive et prospective. Mais qu'il est important, compte tenu, d'une part, des exigences de paix et de réconciliation nationale, et de l'autre, le poids de la responsabilité subjective sur la responsabilité objective en matière de crimes graves de droit international perpétrés par des mineurs, de traiter leur cas d'après une politique pénale intégrant des éléments de la rationalité restaurative afin de pouvoir répondre aux attentes des victimes, des délinquants et de la société. C'est ce qui est exprimé dans nos différentes recommandations.

Les mots clés : Enfant-Soldat, Responsabilité pénale, majorité pénale, justice transitionnelle (justice pénale classique, justice restaurative), Politique pénale.